

Image not found or type unknown



Demande de renseignement suite au dettes de mon conjoint

Par **Ophelie68**, le **10/02/2016** à **19:36**

Bonjour, rnJe vous écris suite à la situation de mon conjoint il a certaine dettes. Pourtant il ne reçoit aucun courrier de l'huissier. Est ce normal ? Ou cela peu lui tomber dessus du jour au lendemain ? rnPuis je voulais si la prescription des 5 ans est applicable pour toutes dettes ou si c'est pour des dettes spécifique ? rnrnBien cordialement

Par **amajuris**, le **10/02/2016** à **20:11**

bonjour, rnle délai de prescription et le départ du délai varient selon le type de dettes, ce peut être 2 ans,5 ans, 10 ans....rnconjoint signifie que vous êtes mariés.rnsalutations